



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/06/2026  
Reçu en préfecture le 01/06/2026  
Publié le 02/06/2026  
ID : 057-245700695-20260520-C20260519\_13\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

*Mesdames et Messieurs,*

Roland BALCERZAK,  
Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK,  
Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Jean-Luc MANSUY, Yves LICHT, Sandra GOMES, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA représenté par sa suppléante Virginie CHOLEY, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Joël IMMER, Brigitte DA COSTA, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN, Betty DE LUCIA

**Absents avec procuration :** Hervé GROULT à Michel HERGAT  
Eric PECQUEUR à Nicolas MORIN  
Magali DE DIJCKER à Roland BALCERZAK  
Joseph GHAMO à Evelyne SCHMITTER  
Elisabeth SIMONCELLI à Jean-Marc VACCARO

**Absent excusé :** Stéphane PFLUMIO

**Date de la convocation :** 13 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents : 44  
Nombre de votants : 49

**Secrétaire de séance :** Nicolas DZIEZUK



### **13. Objet : Incendie de l'église paroissiale Saint-Cyriaque de Montenach - Don pour la sauvegarde du monument**

Le jeudi 30 avril 2026, un feu d'herbes sèches s'est propagé sur l'église paroissiale de Montenach. Malgré la mobilisation rapide du service départemental d'incendie et de secours, une partie de l'édifice a été emportée par les flammes. La toiture, la charpente et le clocher ont été totalement détruits. Les efforts sont désormais tournés vers la sécurisation de l'édifice.

Les priorités immédiates sont :

- la mise hors d'eau et hors d'air de l'église,

- la consolidation des parties fragilisées,
- la préservation des éléments patrimoniaux encore en place,
- la préparation d'une restauration complète de l'édifice.

Dans le but de sauver ce patrimoine en péril et d'accompagner la commune dans sa reconstruction, la Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique et dont la mission est de promouvoir la connaissance, la conservation, l'identification, la préservation et la mise en valeur du patrimoine national, a mis en place une collecte de dons.

Dans le cadre de ses compétences, la CCCE s'attache à la promotion de la culture et du tourisme, en particulier s'agissant de la préservation du patrimoine architectural.

En outre, la CCCE entretient de forts liens de solidarité territoriale, en particulier avec les EPCI voisins, incluant la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières dont est membre la Commune de Montenach.

Dans ce contexte, il est proposé de participer aux opérations de sauvegarde du monument, en procédant au versement d'un don de 2 000 € à la Fondation du patrimoine.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 mai 2026,**

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- d'approuver le versement d'un don de 2 000 € à la Fondation du patrimoine, au titre de la sauvegarde de l'église paroissiale Saint-Cyriaque de Montenach à la suite de l'incendie du 30 avril 2026,
- d'inscrire les dépenses au budget correspondant,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif au versement du don et à effectuer toutes les démarches permettant l'accomplissement et l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 mai 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

